

**SEANCE DU
27 MARS 2025**

**RAPPORT N° VI-5
25SGADB0031**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
15**

**Date de convocation :
21 mars 2025**

**Date d'affichage :
28 mars 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 27 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go- (salle d'expo - rez de jardin)71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc FRIZOT - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean-Paul LUARD -

CONSEILLERS DELEGUES

**OBJET:
MONTCEAU-LES-MINES - Parc Minier -
Travaux de dévoiement de réseaux
d'assainissement - autorisation préalable de
signature de marchés à procédure adaptée**

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Gérard GRONFIER
M. CASSIER (pouvoir à Mme FALLOURD)
M. DURAND (pouvoir à M. JAUNET)
M. FREDON (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. GOMET (pouvoir à M. LUARD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. PINTO)
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. PIGEAU)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. MARTI)

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 24**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 24**

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 9**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Daniel MEUNIER



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire le 03 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2120-1-2°, L 2123-1-1° et R 2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-Les-Mines possède des réseaux d'assainissements enfouis à proximité, ou sur le domaine routier de l'Etat au niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA).

Un réseau d'assainissement est notamment situé en bordure de la RCEA au niveau de l'échangeur du Bois du Verne. Son emplacement rend son exploitation difficile. Par ailleurs, dans le cadre des travaux d'élargissement de la RCEA son maintien sous les voies circulées a été interdit par l'exploitant.

Pour ce faire deux opérations de travaux étaient prévues et ont fait l'objet d'une autorisation préalable lors du bureau du 2 décembre 2021.

Ces travaux étaient décomposés comme suit:

- Lot 1: Parc Minier, réalisation de deux forages, d'un poste de refoulement et d'une conduite en refoulement ;
- Lot 2 : Z.I. Sainte Elisabeth : création d'un poste de refoulement et d'une conduite gravitaire.

Afin de répondre au calendrier imposé par la RCEA, les travaux prévus au lot 2 ont été modifiés afin d'être réalisés plus rapidement, et ont fait l'objet d'une commande par le biais de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux d'assainissement.

Les travaux restants concernent uniquement le lot 1 « Parc Minier », et ont fait l'objet de modifications. En effet, le rejet initialement prévu dans l'UDEP (unité de dépollution) de Montceau-les-Mines, sera finalement réalisé dans l'UDEP de Blanzay, compte-tenu des capacités de traitement de chacune des stations. L'allotissement a par ailleurs été révisé.

La décomposition du marché est désormais prévue comme suit:

- Lot 1 : Pose de réseau d'assainissement gravitaire et pression, ainsi que d'un poste de refoulement ;
- Lot 2 : Forages horizontaux sous la RCEA et raccordements.

Une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée sera prochainement engagée, afin de réaliser les travaux de déviements des réseaux dans le parc minier. Le montant estimé pour le lot numéro 1 est de 1 400 000,00 € HT, et de 400 000,00 € HT pour le second lot.

À titre préalable, il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de commande publique, à signer les marchés à conclure avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la consultation.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

- D'abroger la décision du bureau communautaire n°21SGADB0129 du 2 décembre 2021 ;
- D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de commande publique, à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises qui seront retenues à l'issue

de la consultation, concernant la réalisation des travaux de dévoiements des réseaux dans le parc minier ;

- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget assainissement.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 mars 2025
et publié, affiché ou notifié le 28 mars 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



Le secrétaire de séance,
Daniel MEUNIER

